

ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE

EUROCONTROL

- Décisions de la Commission permanente -

DECISION N° 79

portant approbation de la Stratégie ATM pour l'an 2000 et au-delà (Stratégie ATM 2000+)

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne "EUROCONTROL", amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses Articles 2.1, 6.1 (a) et 7.1 ;

sur proposition du Conseil provisoire,

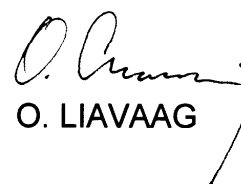
PREND LA DECISION SUIVANTE :

Article unique

La Stratégie ATM 2000+, jointe en annexe à la présente décision, est approuvée.

Fait à Bruxelles, le 23 avril 1999.

Le Vice-Président de la Commission,


O. LIAVAAG

Annexe non disponible en français

Veillez vous référer à la version anglaise